

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/01/2023 048-214801854-20230113-DE_2023_004-DE

République française
Département de la Lozère



Mairie des Salelles - 48330 SALELLES
Tél/Fax : 04 66 48 21 61

COMMUNE DE LES SALELLES

Séance du 13 janvier 2023

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 06/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Suzanne BADAROUX

Présents : 7

Présents : Suzanne BADAROUX, Pierre BONNEFILLE, Alessandro BOVE, Christine BOYER, Michel DUPUY, Alain BERNON, Clément GALTIER

Votants: 9

Pour: 9

Représentés: Gérard ANDRE par Michel DUPUY, Lise MALZAC par Suzanne BADAROUX

Contre: 0

Excusés: Marion IMBERT

Abstentions: 0

Absents: Florence BARNINI

Secrétaire de séance: Pierre BONNEFILLE

Objet: Vote de crédits supplémentaires - ea_les_salelles - DE_2023_004

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	0.00	0.00

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-200.00	
1641	Emprunts en euros	200.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à LES SALELLES, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le 16 janvier 2023

Et Publication le 16 janvier 2023

Le secrétaire de séance,
Pierre BONNEFILLE

Le président de séance et Maire,
Suzanne BADAROUX